



SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

## LE SENS DE L'ENGAGEMENT !

**L'accord sur les conditions de travail à la distri fait l'objet d'interprétations de la part des syndicats non signataires ayant pour seul objectif de démontrer le bien-fondé de leur positionnement. Sauf que les allégations faites sur cet accord sont en grande partie fausses. Il est temps de rétablir quelques points sur quelques « i » !**

**C'est la première fois qu'il y a un accord sur l'organisation du travail à la distribution. C'était jusqu'à présent une chasse gardée permettant des expérimentations sauvages selon les territoires.**

**La CFDT assume le fait de ne pas laisser les patrons décider seuls en s'engageant vraiment dans la négociation. C'est toute la différence avec ceux qui s'enferment dans une posture de dénonciation systématique.**

### Un accord nécessaire

Si la CFDT s'est engagée pleinement dans cette négociation que nous souhaitons depuis décembre 2015, c'est bien pour répondre aux réalités vécues et subies de plus en plus par les cadres et agents du Courrier, notamment à la distribution :

- ▶ vacances d'emplois non comblées ;
- ▶ volants de remplacement peau de chagrin avec pour conséquence une explosion de la sécabilité (de 6 à 26 semaines selon les territoires) ;
- ▶ dépassements horaires non compensés ;
- ▶ réorganisations anticipant les baisses de trafic ;
- ▶ double-charge de travail le lendemain d'une absence...

La liste pourrait être longue. En effet, c'est sans scrupule que la recherche de productivité fut l'alpha et l'oméga de la politique menée par la quasi-totalité des DSCC : usant les facteurs et les cadres, démotivant les Facteurs Equipe et Qualité. Dans ces conditions, l'explosion du taux d'absentéisme ainsi que la dégradation de la QS n'ont rien d'étonnant.

### Face à ces pratiques délétères, la CFDT a clairement dit : stop ! Ça suffit !

Pour nous, il devenait urgent de remettre à plat l'organisation du travail en accompagnant la nécessaire évolution des métiers des facteurs comme de l'encadrement et en injectant des moyens supplémentaires (3000 CDI en 2017). C'est le sens de notre engagement dans cette négociation où nous avons arraché un accord qui coûte quand même la bagatelle de 100 millions d'euros à La Poste !

### Alors cet accord, sacrifie-t-il vraiment les personnels de la distribution ? Non !

- Comblement des emplois vacants,
- Fidélisation des jeunes recrutés,
- Limitation du recours à la sécabilité inopinée et semaines imposées,
- Mise à niveau des volants de remplacement par la création d'une filière professionnelle du remplacement strictement réservée aux volontaires tout en maintenant les actuels FE et FQ,
- Création de nouvelles fonctions sur les nouveaux services (FSE : Facteurs de Services Expert), comblées par le volontariat,
- 80% des facteurs de classe 1 en 1.3 à terme,
- Accès aux heures sup des cadres jusqu'au 3.3 et aux primes d'équipe des chefs d'équipe...

**Décidément, il faut avoir un sacré prisme déformant pour dire que cela va détériorer les conditions de travail à la distribution !**

### Ce que veut la CFDT dans les DSCC d'Ile-de-France !

La CFDT a obtenu que des négociations locales soient mises en place, en appui des commissions de suivi déjà prévues au niveau local et national sur les complements de postes. En Ile-de-France, un chantier spécifique va s'ouvrir dans chaque DSCC. La concertation qui s'ouvre dans chacune d'elles fera l'objet d'une synthèse au niveau national.

**Notre objectif : faire prendre en compte nos particularités, en déclinant l'accord à partir de nos réalités, différentes d'ailleurs selon les DSCC, notamment Paris.**

### 1. L'emploi : le cœur du sujet !

■ Les sous-effectifs et les difficultés de recrutement sont à la source de la pénibilité de la distribution. Aussi, **la CFDT veut un calendrier précis des futurs recrutements** et demande que la population **CDD et intérimaires soit priorisée**. A cette fin, les DSCC qui utilisent des examens pour valider un recrutement, doivent mettre fin à ce parcours du combattant pour des postiers qui maîtrisent bien leur boulot.

■ **La mise en place de la filière remplacement** : le mode opératoire doit être discuté, tout comme le dimensionnement du volant, qui, pour nous, doit être au moins calé sur le taux d'absentéisme constaté.

■ **Le recensement des tournées « aberrantes »**, et celles qui génèrent des dépassements horaires fréquents. Il s'agit d'opérer tous les correctifs nécessaires, par un redécoupage ou rééquilibrage pouvant engendrer la création de nouvelles tournées.

■ **L'intégration des nouveaux recrutés doit être facilitée** si l'on veut éviter un turn over aberrant (accueil, tutorat, tournées école).

### 2. La reprise des réorganisations stoppées en octobre

La CFDT souhaite que le choix d'un site pilote unique, intégrant tous les éléments de l'accord, soit discuté avant la reprise des réorganisations. Nous pensons qu'il vaut mieux prendre le temps du dialogue, qui n'est jamais du temps perdu, plutôt que de précipiter « le dégel ». Pour le moment, une seule DSCC se fait tirer l'oreille en confondant vitesse et précipitation.

### 3. La Sécabilité

Qu'elle soit programmée (saisonnière) ou inopinée, **elle ne doit pas dépasser 30 jours par an et par agent**. C'est une sacrée avancée pour la plupart des DSCC. La CFDT demande que l'on parte des réalités de chacune d'elles et que les dispositions les plus favorables s'appliquent.

### 4. Les Classifications

La CFDT demande **un calendrier des promotions** sur l'ensemble des niveaux de fonction et plus particulièrement sur le 1.3 afin d'atteindre l'objectif fixé de 80% des facteurs sur ce niveau d'ici 2021.

Le pyramidage des classifications, issu de facteur d'avenir (qui n'était pas un accord sur l'organisation du travail comme celui-ci, mais sur le volet promotions et pyramidage des classifs) est différent entre Paris et les autres DSCC. La CFDT demande le respect des organisations d'équipe parisiennes, sur le volant professionnalisé en classe 2 (FE et FQ).

### 5. Le fini-parti

L'accord rappelle les obligations légales mais ne propose pas la fin systématique du fini-parti. La CFDT veut discuter de ce sujet avec les DSCC (hors 94 qui ne connaît plus le fini-parti depuis 3 ans), pour que soit pris en compte les réalités de nos centres. Pas question de créer de nouveaux problèmes, il y en a déjà suffisamment !

#### Pour conclure

**Oui ! La CFDT assume pleinement cet accord car, non seulement il contient des mesures fortes pour les facteurs et les encadrants, mais surtout il porte un coup d'arrêt à une recherche perpétuelle d'économie qui avait laminée « Facteur d'Avenir » et surtout grandement dégradée les conditions de travail.**

**Avec vous, nous serons très vigilants et surtout très exigeants pour une mise en œuvre très cadrée dans chacune des DSCC franciliennes !**



Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C  
23 rue d'Alleray 75015 Paris  
01 40 29 82 00  
www.cfdtsf3c.org



**Résolument tournée vers l'avenir**